



Service | Innovation | Rentabilité

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2017



Services partagés  
Canada

Shared Services  
Canada

Canada

## **Table des matières**

|     |                                                                                         |    |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.0 | Introduction .....                                                                      | 3  |
| 1.1 | Autorité, mandat et programmes .....                                                    | 3  |
| 1.2 | Méthode de présentation .....                                                           | 3  |
| 1.3 | Structure financière de Services partagés Canada .....                                  | 4  |
| 2.0 | Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs .....               | 4  |
| 2.1 | Changements importants touchant les autorisations .....                                 | 5  |
| 2.2 | Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente ..... | 6  |
| 3.0 | Risques et incertitude.....                                                             | 7  |
| 4.0 | Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....  | 8  |
| 5.0 | État des autorisations ( <i>non vérifié</i> ) .....                                     | 9  |
| 6.0 | Dépenses budgétaires ministérielles par article courant ( <i>non vérifiées</i> ).....   | 10 |
| 7.0 | Glossaire .....                                                                         | 11 |

## **1.0 Introduction**

Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses de 2017-2018](#). Services Partagés Canada (SPC) n'avait aucun poste d'inscrit au Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2017-2018. Ce rapport a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

### **1.1 Autorité, mandat et programmes**

SPC a été créé le 4 août 2011 afin de transformer la façon dont le gouvernement du Canada gère son infrastructure de technologie de l'information (TI). SPC fournit aux ministères et aux organismes des services de courriel, de centres de données, de réseaux ainsi que des services liés aux appareils technologiques en milieu de travail, de façon regroupée et uniformisée, afin d'appuyer l'exécution des programmes et la prestation des services du gouvernement du Canada. L'approche pangouvernementale en matière de services d'infrastructure de TI permet à SPC de faire des économies d'échelle et d'offrir des services d'infrastructure de TI plus efficaces, fiables et sécurisés. SPC offre également certains services technologiques facultatifs à d'autres organisations, selon le principe de recouvrement des coûts.

SPC rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada et ministre responsable de SPC. Grâce au regroupement d'effectifs, de ressources de TI et de biens provenant de 43 ministères et organismes fédéraux, SPC s'emploie à gérer et à améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de l'infrastructure de TI du gouvernement. Une utilisation plus efficace de la technologie améliorera la productivité dans l'ensemble des ministères et aidera à concrétiser la vision de la fonction publique du 21<sup>e</sup> siècle telle que décrite dans [Objectif 2020](#).

Dans l'exercice de son mandat, SPC travaille en partenariat avec les intervenants clés des secteurs public et privé, met en œuvre des approches d'entreprise pour la gestion de services d'infrastructure de TI et recourt à des processus de gestion opérationnelle efficaces et efficaces.

Une explication détaillée des principaux pouvoirs législatifs et des principales responsabilités de SPC se trouve dans la [Loi sur Services partagés Canada](#).

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) de SPC, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil du Trésor du Canada, vise la réalisation du résultat stratégique suivant : Services d'infrastructure de TI modernes, fiables, sécurisés, opportuns et économiques à l'appui des priorités et de la prestation des programmes du gouvernement. Des changements importants ont été apportés à l'AAP de 2017-2018 de façon à déplacer les sous-programmes au niveau du programme, avec l'ajout de deux nouveaux programmes. Des changements ont également été apportés aux titres et descriptions des éléments de l'AAP de façon à les rédiger dans un langage plus simple et compréhensible. En 2018-2019, l'AAP de SPC évoluera vers un cadre ministériel des résultats (CMR) selon la politique sur les résultats du Conseil du Trésor. Le CMR sera un document rédigé en langage simple qui décrira, à un haut niveau, les domaines dans lesquels SPC agit, les changements visés, la façon de mesurer et faire rapport des progrès réalisés.

Des renseignements supplémentaires sur l'autorité, le mandat, les responsabilités et les programmes de SPC se trouvent dans le [Budget principal des dépenses de 2017-2018](#) et le [Plan ministériel 2017-2018](#).

### **1.2 Méthode de présentation**

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Ministère accordées par le Parlement et celles utilisées par le Ministère, conformément au *Budget principal des dépenses de 2017-2018*. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

**Services partagés Canada  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2017**

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Ministère utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui font partie du processus du rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

### 1.3 Structure financière de Services partagés Canada

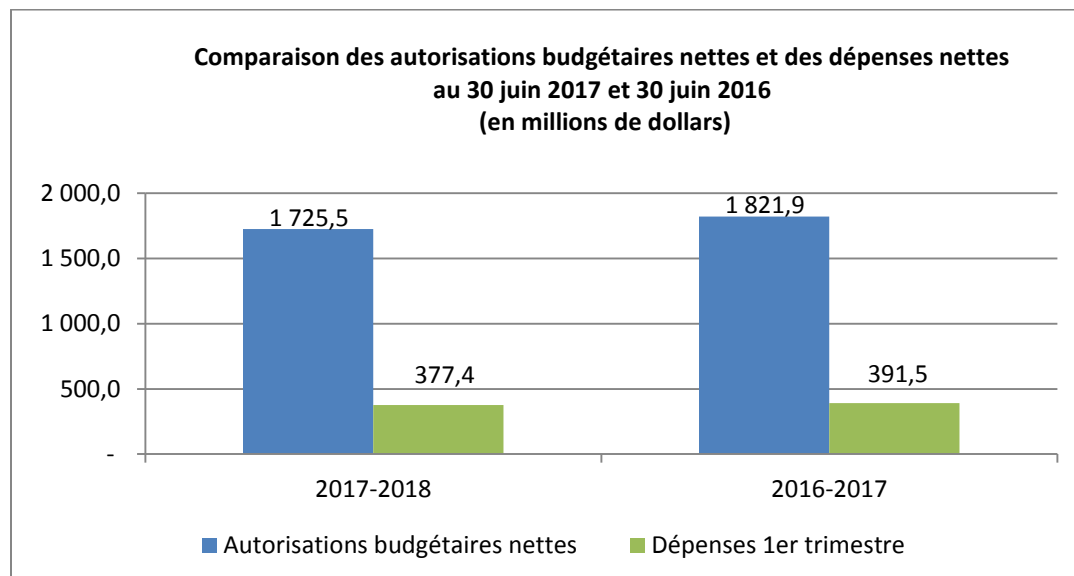
SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, à savoir le Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit, et le Crédit 5 - Dépenses en capital. Les autorisations législatives quant à elles sont constituées des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE). Les contributions aux RASE incluent à la fois les contributions pour les employés de SPC et pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada.

À la fin du premier trimestre de 2017-2018, 93 pourcent du budget du Ministère était consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI, tout en veillant à gérer dans un cadre d'excellence opérationnelle les services d'infrastructure de TI actuels et à venir offerts au gouvernement du Canada. Le 7 pourcent restant était consacré aux services internes qui supportent les services fournis par SPC.

L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit pour 2017-2018 s'élève à 407,1 millions de dollars, ce qui comprend les revenus disponibles à dépenser pour les services d'infrastructure de TI fournis par SPC aux organisations partenaires ainsi qu'à d'autres organisations selon le principe du recouvrement des coûts.

## 2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses pour les trimestres terminés le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016, pour une combinaison du Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, du Crédit 5 - Dépenses en capital et des autorisations législatives.



## 2.1 Changements importants touchant les autorisations

Pour la période terminée le 30 juin 2017, les autorisations accordées au Ministère comprennent uniquement le Budget principal des dépenses. Les autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice 2017-2018 étaient de 1 725,5 millions de dollars à la fin du premier trimestre, comparativement à 1 821,9 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice 2016-2017, représentant une diminution de 96,4 millions de dollars ou 5,3 pourcent. Cette diminution totale consiste en la combinaison d'une diminution de 38,2 millions de dollars du Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, d'une diminution de 49,9 millions de dollars du Crédit 5 - Dépenses en capital et d'une diminution des autorisations législatives budgétaires de 8,3 millions de dollars.

SPC a reçu des autorisations supplémentaires approuvées dans le budget fédéral de 2016 pour les initiatives suivantes: mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission et appui de l'information et de l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada. La majeure partie de ces autorisations a été reçue en 2016-2017, ce qui a entraîné une diminution nette des autorités au premier trimestre de 2017-2018, comparativement au premier trimestre de 2016-2017.

### Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016

| <b>Autorisations disponibles nettes<br/>(en millions de dollars)</b> | <b>2017-2018</b> | <b>2016-2017</b> | <b>Écart</b>  |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|---------------|
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement                                | 1 671,0          | 1 709,2          | (38,2)        |
| Crédit 5 - Dépenses en capital                                       | 380,0            | 429,9            | (49,9)        |
| Recettes nettes en vertu d'un crédit                                 | (407,1)          | (407,1)          | -             |
| Postes législatifs (RASE)                                            | 81,6             | 89,9             | (8,3)         |
| <b>Autorisations totales nettes</b>                                  | <b>1 725,5</b>   | <b>1 821,9</b>   | <b>(96,4)</b> |

#### Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement (comprend les recettes nettes en vertu d'un crédit)

Le Crédit 1 du Ministère a diminué de 38,2 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2016-2017, principalement dû à :

- Une diminution nette de 42,0 millions de dollars liée au financement reçu pour divers projets et initiatives, tels que :
  - la mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission (diminution de 51,1 millions de dollars);
  - la cybersécurité (diminution de 15,1 millions de dollars);
  - le système informatique de calcul de haute performance (augmentation de 18,0 millions de dollars);
  - l'expansion des contrôles de données biométriques du système de l'immigration du Canada (augmentation de 9,0 millions de dollars);
- Une augmentation de 3,8 millions de dollars des transferts provenant des partenaires liés au financement de divers projets.

#### Crédit 5 – Dépenses en capital

Le Crédit 5 du Ministère a diminué de 49,9 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2016-2017, principalement dû à :

- Une diminution de 69,6 millions de dollars liée au financement reçu pour divers projets et initiatives, tels que la mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission (30,1 millions de dollars) et le projet du campus Carling (29,4 millions de dollars);

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2017**

- Une augmentation de 19,9 millions de dollars liée au report du financement pour l'appui de l'information et de l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada (12,3 millions de dollars) et pour le projet du campus Carling (7,6 millions de dollars);
- Une diminution de 0,2 million de dollars des transferts provenant des partenaires liés au financement du projet du renouvellement de l'espace de travail.

## **2.2 Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente**

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses cumulatives à ce jour, pour la période terminée le 30 juin 2017, ont diminué de 14,1 millions de dollars, passant de 391,5 millions de dollars à 377,4 millions de dollars, tel que le démontre le tableau ci-après. Cela représente une augmentation de 3,6 pourcent par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2016-2017.

### **Comparaison des dépenses cumulatives à ce jour pour les trimestres terminés le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016**

| <b>Dépenses cumulatives nettes (en millions de dollars)</b> | <b>2017-2018</b> | <b>2016-2017</b> | <b>Écart</b>  |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|---------------|
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement                       | 377,1            | 353,3            | 23,8          |
| Crédit 5 - Dépenses en capital                              | 26,7             | 38,1             | (11,4)        |
| Recettes nettes en vertu d'un crédit                        | (46,8)           | (22,2)           | (24,6)        |
| Postes législatifs (RASE)                                   | 20,4             | 22,3             | (1,9)         |
| <b>Dépenses cumulatives nettes totales</b>                  | <b>377,4</b>     | <b>391,5</b>     | <b>(14,1)</b> |

#### **Crédit 1 – Augmentation de 23,8 millions de dollars**

L'augmentation nette des dépenses de fonctionnement, comparativement au premier trimestre de 2016-2017, est principalement attribuable à ce qui suit :

- Les dépenses de services de réparation et d'entretien ont augmenté de 11,8 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à des dépenses liées à la mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission, qui n'ont pas débuté avant le second trimestre de 2016-2017. L'augmentation est également attribuable à un nouveau contrat pour des services d'entretien et de soutien liés au matériel informatique et aux logiciels informatiques;
- Les dépenses de services professionnels et spéciaux ont augmenté de 7,0 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à un montant de 5,5 millions de dollars ayant été enregistré comme dépenses de services professionnels au lieu de dépenses de location et qui a été subséquemment ajusté dans le deuxième trimestre de 2017-2018. L'augmentation est également attribuable à des dépenses liées à la mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission;
- Les dépenses de transport et communications ont augmenté de 3,6 millions de dollars. Cette augmentation est principalement due à un décalage temporaire entre les exercices financiers dans les paiements liés à des services de TI et télécommunications offerts dans les missions canadiennes à l'étranger;
- Les dépenses de personnel ont augmenté de 2,9 millions de dollars en raison de l'augmentation du nombre d'employés de SPC en 2017-2018;
- Les dépenses de location ont diminué de 2,7 millions de dollars, principalement en raison d'une diminution de 15,3 millions de dollars due au décalage temporaire des paiements liés à un contrat de licence d'entreprise pour l'entretien et le support de produits offerts par IBM Canada, ainsi qu'à un montant de 5,5 millions de dollars enregistré comme dépenses de services professionnels au lieu de dépenses de location lors du premier trimestre de 2017-2018. Ces diminutions sont compensées par une augmentation

de 15,9 millions de dollars due à des dépenses enregistrées temporairement dans le crédit 5 plutôt que dans le crédit 1 en 2016-2017 pour un contrat incluant ces deux types de dépenses.

#### **Crédit 5 – Diminution de 11,4 millions de dollars**

La diminution nette des dépenses en capital, comparativement au premier trimestre de 2016-2017, est principalement attribuable à ce qui suit :

- Les dépenses de location ont diminué de 21,8 millions de dollars. Cette diminution s'explique principalement par des dépenses enregistrées temporairement dans le crédit 5 plutôt que dans le crédit 1 en 2016-2017 pour un contrat incluant ces deux types de dépenses. La diminution découle également d'un décalage temporaire entre les exercices financiers dans la réaffectation des paiements liés aux obligations de location-acquisition;
- Les acquisitions de machines et de matériel ont augmenté de 12,2 millions de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses liées à la mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission et liées à l'appui de l'information et de l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada, qui n'ont pas débuté avant le second trimestre de 2016-2017. L'augmentation découle également d'un décalage temporaire entre les exercices financiers dans la réaffectation des paiements liés aux obligations de location-acquisition.

#### **Recettes nettes en vertu d'un crédit – Augmentation de 24,6 millions de dollars**

L'augmentation des recettes nettes perçues en vertu d'un crédit, comparativement au premier trimestre de 2016-2017, est attribuable au fait que la facturation a été effectuée plus tôt en 2017-2018 en ce qui a trait à des services fournis par SPC aux ministères partenaires qui sont financés par l'intermédiaire de transferts annuels plutôt que par un transfert unique lors de la création de SPC.

### **3.0 Risques et incertitude**

Avec la progression de SPC quant à l'opérationnalisation de son plan de modernisation, la gestion des risques internes et externes est primordiale pour appuyer la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que pour la prestation réussie des services que SPC offre aux organisations partenaires et aux autres organisations. SPC continue d'accroître ses fonctions habilitantes telles que la gestion financière, la gestion de projet et la gestion des ressources humaines, lesquelles sont essentielles à la mise en œuvre des plans de dépenses et à la réalisation des objectifs stratégiques.

SPC fait la promotion de pratiques de gestion financière efficaces et de la viabilité financière pour s'assurer d'avoir les ressources financières, les systèmes et les mécanismes de financement nécessaires pour assurer l'entretien des applications essentielles à la mission et financer les initiatives de modernisation. Le Ministère met également en place des mesures, comme le développement de stratégies de recrutement et de rétention qui mettent l'accent sur l'apprentissage, la formation continue, la requalification, l'assouplissement et la flexibilité des conditions de travail et la classification proactive, ainsi que des stratégies de renouvellement de l'effectif, pour s'assurer d'un effectif ayant les compétences et les capacités appropriées pour maintenir les besoins opérationnels actuels, transitoires ou futurs.

Les risques additionnels qui pourraient influencer sur les plans de dépenses du Ministère, ainsi que les stratégies visant à atténuer ces risques, sont décrits dans le *Plan ministériel 2017-2018*.

## 4.0 Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 3 avril 2017, Sarah Paquet a entamé son mandat à titre de sous-ministre adjointe principale de la Direction générale de la stratégie.

Depuis le 6 avril 2017, Judy M. Foote, ministre des Services publics et Approvisionnement Canada et ministre responsable de SPC, est en congé. James Gordon Carr la remplace de façon intérimaire durant son absence, tout en continuant d'exercer ses fonctions de ministre des Ressources naturelles.

Le 12 mai 2017, Yves Genest, dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, a quitté SPC. Sharon Messerschmidt se joindra à SPC en tant que nouvelle dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation. Pendant la période intérimaire, le poste est assuré par Patrice Prud'homme.

### Approbation des hauts fonctionnaires

Approuvé par :

*Original signé par*

---

Ron Parker, président

Ottawa, Canada  
Le 29 août 2017

*Original signé par*

---

Alain Duplantie, MBA, CPA, CGA  
Sous-ministre adjoint principal,  
Services ministériels et  
Dirigeant principal des finances



**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2017**

## 5.0 État des autorisations (*non vérifié*)

| (en milliers de dollars)                                              | Exercice 2017-2018                                                       |                                                            |                                                  | Exercice 2016-2017                                                       |                                                            |                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                                                       | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| <b>Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement</b>                          |                                                                          |                                                            |                                                  |                                                                          |                                                            |                                                  |
| Dépenses brutes de fonctionnement                                     | 1 670 996                                                                | 377 087                                                    | 377 087                                          | 1 709 176                                                                | 353 302                                                    | 353 302                                          |
| Recettes nettes en vertu d'un crédit                                  | (407 094)                                                                | (46 758)                                                   | (46 758)                                         | (407 094)                                                                | (22 233)                                                   | (22 233)                                         |
| <b>Dépenses nettes de fonctionnement</b>                              | <b>1 263 902</b>                                                         | <b>330 329</b>                                             | <b>330 329</b>                                   | <b>1 302 082</b>                                                         | <b>331 069</b>                                             | <b>331 069</b>                                   |
| <b>Crédit 5 - Dépenses en capital</b>                                 | <b>379 955</b>                                                           | <b>26 656</b>                                              | <b>26 656</b>                                    | <b>429 893</b>                                                           | <b>38 073</b>                                              | <b>38 073</b>                                    |
| <b>(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés</b> | <b>81 688</b>                                                            | <b>20 422</b>                                              | <b>20 422</b>                                    | <b>89 962</b>                                                            | <b>22 341</b>                                              | <b>22 341</b>                                    |
| <b>Autorisations budgétaires totales</b>                              | <b>1 725 545</b>                                                         | <b>377 407</b>                                             | <b>377 407</b>                                   | <b>1 821 937</b>                                                         | <b>391 483</b>                                             | <b>391 483</b>                                   |

\* Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2017**

## 6.0 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifiées*)

| (en milliers de dollars)                            | Exercice 2017-2018                                             |                                                        |                                                  | Exercice 2016-2017                                             |                                                        |                                                  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                                     | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018* | Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2017 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017* | Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2016 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| <b>Dépenses :</b>                                   |                                                                |                                                        |                                                  |                                                                |                                                        |                                                  |
| Personnel (incluant le RASE)                        | 601 992                                                        | 133 955                                                | 133 955                                          | 612 509                                                        | 132 916                                                | 132 916                                          |
| Transport et communications                         | 501 786                                                        | 70 234                                                 | 70 234                                           | 444 176                                                        | 69 137                                                 | 69 137                                           |
| Information                                         | 692                                                            | 118                                                    | 118                                              | 542                                                            | 209                                                    | 209                                              |
| Services professionnels et spéciaux                 | 225 395                                                        | 32 589                                                 | 32 589                                           | 227 424                                                        | 24 204                                                 | 24 204                                           |
| Location                                            | 323 767                                                        | 122 461                                                | 122 461                                          | 290 945                                                        | 147 056                                                | 147 056                                          |
| Services de réparation et d'entretien               | 96 992                                                         | 31 452                                                 | 31 452                                           | 144 362                                                        | 20 355                                                 | 20 355                                           |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 6 684                                                          | 690                                                    | 690                                              | 5 525                                                          | 751                                                    | 751                                              |
| Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux    | 3 782                                                          | -                                                      | -                                                | -                                                              | -                                                      | -                                                |
| Acquisition de machines et de matériel              | 369 705                                                        | 29 430                                                 | 29 430                                           | 498 084                                                        | 16 438                                                 | 16 438                                           |
| Paiements de transfert                              | -                                                              | -                                                      | -                                                | -                                                              | -                                                      | -                                                |
| Service de la dette publique                        | -                                                              | -                                                      | -                                                | -                                                              | -                                                      | -                                                |
| Autres subventions et paiements                     | 1 844                                                          | 3 236                                                  | 3 236                                            | 5 464                                                          | 2 650                                                  | 2 650                                            |
| <b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>          | <b>2 132 639</b>                                               | <b>424 165</b>                                         | <b>424 165</b>                                   | <b>2 229 031</b>                                               | <b>413 716</b>                                         | <b>413 716</b>                                   |
| <b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>    |                                                                |                                                        |                                                  |                                                                |                                                        |                                                  |
| Recettes nettes en vertu d'un crédit                | 407 094                                                        | 46 758                                                 | 46 758                                           | 407 094                                                        | 22 233                                                 | 22 233                                           |
| <b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>      | <b>407 094</b>                                                 | <b>46 758</b>                                          | <b>46 758</b>                                    | <b>407 094</b>                                                 | <b>22 233</b>                                          | <b>22 233</b>                                    |
| <b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>          | <b>1 725 545</b>                                               | <b>377 407</b>                                         | <b>377 407</b>                                   | <b>1 821 937</b>                                               | <b>391 483</b>                                         | <b>391 483</b>                                   |

\* Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre, réparties en fonction des données historiques financières.

## **7.0 Glossaire**

### ***Affectations bloquées***

Les affectations bloquées servent à interdire l'utilisation de fonds déjà alloués par le Parlement. Il y a deux types d'affectations bloquées, à savoir :

- Permanentes : lorsque le Conseil du Trésor a ordonné une péremption des fonds à la fin de l'exercice financier;
- Temporaires : lorsqu'une affectation est bloquée jusqu'à ce que les conditions aient été respectées.

### ***Architecture d'alignement des programmes (AAP)***

Inventaire structuré de tous les programmes d'un ministère. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques ministériels auxquels ces programmes contribuent.

### ***Articles courants***

Un système de comptabilisation qui classifie et résume les dépenses par catégories, telles que le type de biens ou services acquis, aux fins de la surveillance et de l'établissement de rapports.

### ***Autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit***

Le pouvoir dont dispose Services partagés Canada pour recouvrer et dépenser les recettes gagnées et perçues, émanant de la prestation des services de la TI au sein du gouvernement.

### ***Budget principal des dépenses***

Chaque année, le gouvernement prépare le budget des dépenses pour justifier la demande adressée au Parlement visant à faire autoriser la dépense des fonds publics. Cette demande est officialisée par la présentation de projets de loi de crédits au Parlement. À l'appui de la *Loi de crédits*, le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenses (crédits) et les montants à inclure dans des projets de loi de crédits subséquents. Le Parlement doit approuver ces crédits avant que le gouvernement ne puisse donner suite à ses plans de dépenses.

### ***Budget supplémentaire des dépenses***

Le président du Conseil du Trésor dépose trois budgets supplémentaires des dépenses, généralement à la fin du printemps, à la fin de l'automne et au début du printemps, en vue d'obtenir l'autorisation du Parlement de rajuster le Plan de dépenses du gouvernement fixé dans le budget des dépenses pour l'exercice concerné. Le Budget supplémentaire des dépenses sert à deux fins. D'une part, il sert à demander l'autorisation de réviser les niveaux de dépenses que le Parlement devra approuver dans une loi de crédits. D'autre part, il fournit au Parlement des renseignements sur les changements qui devront être apportés aux dépenses estimatives en vertu de lois précédemment adoptées par celui-ci. Chaque budget supplémentaire des dépenses est identifié par ordre alphabétique (A, B et C).

### ***Comptabilité axée sur les dépenses***

Une méthode comptable qui combine des éléments des deux méthodes comptables principales, la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reconnaît les revenus lorsque l'argent est reçu et les dépenses lorsqu'un passif est engagé ou que l'argent est versé.

### ***Convention collective***

Une convention collective désigne une convention écrite, conclue en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, entre l'employeur et l'agent négociateur, qui renferme des dispositions concernant les conditions d'emploi et d'autres questions connexes.

### ***Crédits / autorisations***

Les autorisations de dépenses consistent en des approbations du Parlement qui consentent à des organismes gouvernementaux individuels le droit de dépenser jusqu'à un montant précisément défini. Les autorisations de dépenses sont fournies de deux façons : d'une part, par les lois de crédits annuelles qui déterminent les montants et les motifs généraux pour lesquels on peut dépenser des fonds; d'autre part, par d'autres statuts particuliers qui autorisent les paiements et établissent les montants ainsi que les périodes pendant lesquelles doivent avoir lieu ces paiements. Les montants autorisés aux termes des lois de crédits sont nommés dépenses votées, et les autorisations de dépenses accordées par d'autres statuts sont nommées autorisations législatives.

#### ***Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement***

Crédit qui couvre des dépenses quotidiennes, telles que les salaires, les services publics et les dépenses en capital secondaires.

#### ***Crédit 5 – Dépenses en capital***

Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement. Ce crédit est généralement utilisé pour des dépenses en capital de plus de 10 000 dollars.

### ***Méthode de comptabilité de caisse***

La méthode de comptabilité de caisse reconnaît les revenus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses quand elles sont payées.

### ***Méthode de comptabilité d'exercice intégrale***

Une méthode de comptabilité qui mesure la performance et la position d'une organisation en reconnaissant les événements économiques indépendamment du moment où les transactions en espèces se produisent. Par conséquent, la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale reconnaît les revenus lorsqu'ils sont gagnés (par exemple, lorsque les termes d'un contrat sont remplis) et les dépenses lorsqu'elles sont engagées.

### ***Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale***

Le Plan comptable fournit le cadre permettant d'identifier, de recueillir et de présenter les opérations financières de manière à satisfaire aux exigences de présentation de l'information ministérielle du gouvernement. Le Plan comptable renferme les comptes et codes pour tous les champs composant le bloc de codage à l'échelle de l'administration fédérale.

### ***Plan ministériel***

Le plan ministériel (auparavant connu sous le nom de Rapport sur les plans et les priorités) est le plan de dépenses de chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Il décrit les priorités ministérielles, les résultats attendus et les besoins en ressources connexes sur une période de trois ans à compter de l'exercice indiqué dans le titre du rapport.

***Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)***

Le poste législatif « Régime d'avantages sociaux des employés » comprend les contributions que l'employeur verse au titre du Régime de pension de la fonction publique, du Régime de pension du Canada, du Régime des rentes du Québec, des prestations de décès et de l'assurance-emploi. Le taux du RASE change chaque année selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et est exprimé en pourcentage du salaire.

***Report du budget de fonctionnement***

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 5 pourcent du montant brut de leur affectation Budget de fonctionnement du Budget principal des dépenses.

***Report du budget en capital***

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 20 pourcent de leurs affectations de fin d'exercice du crédit pour dépenses en capital tel qu'inscrit dans les Comptes publics.

***Résultat stratégique***

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat, de la vision et des fonctions principales d'un ministère.